

BULLETIN D'INSCRIPTION AU VIDE-GRENIER 2026

JEUDI 14 MAI 2026 DE 7H À 17H
À GARRIGUES-SAINTE-EULALIE (30)



Notre association organise son **29ème VIDE-GRENIER** au profit des enfants des écoles du RPI Collorgues & Garrigues-Sainte-Eulalie.

Si vous souhaitez réserver un emplacement sur la place du village de Garrigues, nous vous invitons à nous retourner, dûment rempli, le bulletin d'inscription ci-dessous et les documents obligatoires signés.

● **Sur place** : L'Association assurera la vente du petit déjeuner, la buvette et la restauration du midi.

INFOS PRATIQUES DE 7H À 17H

- **HORAIRE VISITEURS** : DE 8H30 À 17H00
- **INSTALLATION** : ACCUEIL DES EXPOSANTS PLACE DE LA MAIRIE DE 7H00 À 9H00 **ACCUEIL DES EXPOSANTS** PLACE DE LA MAIRIE DE 7H00 À 9H00 AVEC PRISE EN COMPTE DE L'EMPLACEMENT. (Attention : passé 9h00, votre réservation ne sera plus garantie ou sous réserve de l'oppression des organisateurs).
- **TARIF** : 4 EUROS / MÈTRE
- **Emplacement avec véhicule seulement à partir de 5 mètres, les autres véhicules pourront être garés sur la zone prévue à cet effet (hors zone VIDE GRENIER)**

COMMENT S'INSCRIRE ? Toute inscription **NE SERA PRISE EN COMPTE** qu'à réception du dossier complet et règlement comprenant :

1. Le bulletin et le règlement ci-dessous à remplir et signer.
2. Le règlement par chèque à l'ordre du « **SOU DES ÉCOLES** », ou sur HELLOASSO à l'adresse <https://www.helloasso.com/associations/sou-des-ecoles-garrigues-st-eulalie> après confirmation d'inscription, en saisissant votre numéro d'emplacement fournis.
3. La photocopie d'une **pièce d'identité** (Recto/Verso).
4. Si vous êtes présent l'an passé et que vous désirez avoir le même emplacement inscrivez le sur le fiche d'inscription

ADRESSE DE RETOUR :

- **Par courrier** : ECOLE PUBLIQUE , le sou des ecoles ,1 rue des lauriers roses, 30190 Garrigues st Eulalie.
- **Par mail et contact** : videgrenier.garrigues@gmail.com



FICHE D'INSCRIPTION - VIDE-GRENIER GARRIGUES St EULALIE DU 14 MAI 2026



PERSONNE PHYSIQUE (PARTICULIER)

Je soussigné(e),

Nom : Prénom :

Né(e) le : à :

Adresse :

CP : Ville :

Tél : Email :

PIÈCE D'IDENTITÉ :

Nature (CNI/Passeport) et N° :

Délivrée le : Par (Préfecture/Mairie) :

VÉHICULE :

N° d'immatriculation :

Souhait d'emplacement (si possibilité année précédente) :

.....



ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je déclare sur l'honneur :

- Ne pas être commerçant(e).
- Ne vendre que des objets personnels et usagés (Article L 310-2 du Code de commerce).
- Ne pas avoir participé à plus de 2 autres manifestations de même nature (vente au déballage) au cours de l'année civile (Article R321-9 du Code pénal).

RÈGLEMENT JOINT : Je réserve mètres x 4 € = TOTAL : €

Véhicules seulement si plus de 5 mètres: OUI / NON (entourer).restant à l'appréciation de l'organisation

Fait à : Le :

Signature (Obligatoire) :



RÈGLEMENT INTÉRIEUR – VIDE-GRENIER



Organisé par le Sou des Écoles de Garrigues-Sainte-Eulalie

ARTICLE 1 : ORGANISATION

Le vide-grenier est organisé par l'association «Sou des Écoles Foyer Laïque d'Éducation Populaire» au profit des activités scolaires. Il se déroule sur la Place de la Mairie et ses abords le **Jeudi 14 mai 2026**.

ARTICLE 2 : PARTICIPATION, INSCRIPTION ET PAIEMENT

- La manifestation est réservée aux particuliers (non-professionnels).
- Le tarif est fixé à **4 € le mètre linéaire**.
- **Date limite de paiement** : Le règlement du montant de l'emplacement doit être effectué impérativement **15 jours avant la date de l'événement** (soit avant le 29 avril 2026).
- L'inscription ne devient définitive qu'à réception du dossier complet (bulletin + chèque/ ou règlement sur helloasso + copie pièce d'identité) dans les délais impartis. Tout dossier incomplet ou non réglé à cette date ne sera pas retenu.

ARTICLE 3 : INSTALLATION ET HORAIRES

- **Accueil des exposants** : De **07h00 à 09h00**.
- **Placement** : Le choix de l'emplacement se fait à l'arrivée, selon l'ordre d'arrivée.
- **Retard** : Attention, passé **09h00**, toute réservation non occupée ne sera plus garantie et pourra être réattribuée sans remboursement.
- **Fin de la manifestation** : 17h00.

ARTICLE 4 : NATURE DES OBJETS VENDUS

- Seule la vente d'**objets personnels et usagés** (d'occasion) est autorisée.
- La vente d'objets neufs est strictement interdite aux particuliers.
- Sont également interdits : armes, animaux vivants, produits alimentaires (réservés à l'organisation), et tout objet contraire aux bonnes mœurs.

ARTICLE 5 : OBLIGATIONS ADMINISTRATIVES (REGISTRE DE POLICE)

La tenue d'un registre de police (livre de police) est une **obligation légale impérative** conditionnant l'autorisation et l'organisation de cette manifestation. En conséquence, chaque exposant s'engage strictement à :

1. **Justifier de son identité** par la présentation physique d'une pièce officielle en cours de validité lors de son installation.
2. Accepter d'être inscrit sur le **registre de police**, qui sera transmis à la Préfecture et tenu à disposition des services de police et de gendarmerie durant l'événement.
3. Remplir et signer l'attestation sur l'honneur de non-participation à plus de deux ventes au déballage au cours de l'année civile.
Tout refus de se soumettre à cet enregistrement entraînera l'exclusion immédiate de la manifestation.